

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par la présente, donné par le soussigné, greffier de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 11 mars 2025, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 3 demandes de dérogations aux règlements de zonage et de lotissement.

- **Nature de la demande (Zonage)** : Implantation en marge avant, 693 rue Western, zone R-12.

Demande de régulariser l'implantation avant du bâtiment à 5.67 mètres au lieu du 7.5 mètres réglementaire.

- **Nature de la demande (Zonage)** : Implantation en marge avant – Rue de la Montagne.

Demande d'autoriser l'implantation d'un futur bâtiment résidentiel en marge avant à 3.92 mètres au lieu du 7.5 mètres réglementaire.

- **Nature de la demande (Lotissement)** : Nombre de logements – Avenue du Parc.

Demande d'autoriser la construction d'un bâtiment de 14 logements au lieu des 13 logements maximum permis selon la réglementation, en lien avec la superficie du lot.

DONNÉ À WATERLOO, ce 21 février 2025

Louis Verhoef
Directeur général et greffier